



Jean-Luc Piat

---

## Emprise et attraction de l'abbaye de la Sauve-Majeure dans le diocèse de Bordeaux au Moyen-Age : l'exemple du pays d'Ultra Lubertum

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du cinquième colloque tenu à La Sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp. 167-180.



Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : [clempatrimoine@free.fr](mailto:clempatrimoine@free.fr).



Citer ce document : Piat (Jean-Luc), Emprise et attraction de l'abbaye de la Sauve-Majeure dans le diocèse de Bordeaux au Moyen-Age : l'exemple du pays d'Ultra Lubertum, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 5e colloque tenu à La Sauve-Majeure les 9, 10, 16 et 17 septembre 1995, CLEM, 1996, pp. 167-180.  
<http://www.clempatrimoine.com>

# *Emprise et attraction de l'abbaye de La Sauve-Majeure dans le diocèse de Bordeaux au Moyen Age : l'exemple du pays «d'Ultra-Lubertum»*

JEAN-LUC PIAT

*Association historique des Pays de Branne*

Implantée dans le diocèse de Bordeaux, l'abbaye de La Sauve-Majeure eut dès sa fondation au XI<sup>ème</sup> siècle et pendant les trois siècles qui suivirent, un rayonnement évident sur le Bordelais et plus particulièrement sur la campagne de l'Entre-deux-Mers. En effet, dans cette aire géographique restreinte, entre Dordogne et Garonne, une région se démarque nettement par les liens étroits qui l'unissaient au monastère et à son agglomération.

Il s'agit de «l'Ultra-Lubertum», territoire situé à l'extrémité orientale du diocèse de Bordeaux, au sud des grands méandres de la Dordogne et correspondant à peu près aux deux tiers de l'actuel canton de Branne. Les relations avec l'abbaye bénédictine toute proche y étaient privilégiées, non seulement du point de vue spirituel, sous le couvert du recrutement monacal, des fondations prioriales et des collations d'églises paroissiales, mais aussi sur le plan économique, avec les propriétés foncières et immobilières qu'y détenait en importance l'abbaye de La Sauve-Majeure. Des rapports commerciaux s'établissaient aussi avec le bourg de sauveté, principale place marchande de cet Entre-deux-Mers Bordelais des XII<sup>ème</sup>, XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles.

Qui plus est, le bourg de La Sauve-Majeure fixait aussi son emprise sur cet arrière-pays à travers les fonctions administratives que l'archiprêtré et la prévôté royale d'Entre-deux-Mers y avaient établies. La place occupée par La Sauve-Majeure dans cette géographie politique de l'Entre-deux-Mers figure le premier point de l'analyse que nous avons menée pour mesurer et cerner l'influence de ce bourg abbatial. Il va nous permettre, d'abord de définir ce que fut le pays «d'Ultra-Lubertum» au Moyen Age<sup>1</sup>, pour ensuite exposer l'une des relations originales qui unissaient La Sauve-Majeure à ce territoire.

## I. LA SAUVE-MAJEURE, CENTRE ADMINISTRATIF DE "L'ULTRA-LUBERTUM"

Au début du XIII<sup>ème</sup> siècle, l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers regroupait un ensemble de 56 paroisses. Cet archiprêtré correspondait approximativement aux limites de la prévôté d'Entre-deux-Mers, juridiction qui fut certainement établie sous les règnes des rois d'Angleterre et

ducs d'Aquitaine, Henri Plantagenêt, Richard Coeur de Lion et Jean Sans Terre. C'est en premier lieu au travers de cette juridiction que l'on constate l'originalité administrative de l'Entre-deux-Mers et la place déterminante qu'y tenait l'agglomération sauvoise sur la portion appelée «Ultra-Lubertum».

Ainsi, une enquête sur les privilèges de la terre d'Entre-deux-Mers terminée en 1238<sup>2</sup>, rapporte que cette juridiction disposait d'une administration judiciaire et fiscale singulière puisque elle se trouvait divisée en deux sections géographiques clairement définies, comprenant deux sièges administratifs précis. Cette division s'articulait autour du ruisseau du Gestas, appelé dans le courant du Moyen Age, ruisseau du Lubert<sup>3</sup>. La partie la plus proche de Bordeaux, à l'ouest et en deça du Lubert, se dénommait en latin «Citra-Lubertum»; l'autre section à l'est et au delà du Lubert s'appelait «Ultra-Lubertum». La section «d'Ultra-Lubertum» comprenait 23 paroisses contre 33 pour la partie «Citra-Lubertum». Ces deux ensembles n'étaient donc pas équilibrés par leur nombre de chefs-lieux.

Dans ce découpage administratif, il faut bien voir l'attraction qui était alors exercée par la cité de Bordeaux d'une part<sup>4</sup> et, par la sauveté de La Sauve-Majeure, d'autre part. Ces deux villes, l'une en dehors de l'Entre-deux-Mers, l'autre à l'extrémité orientale de la prévôté, constituaient en effet le siège de deux ressorts administratifs distincts mais placés sous une même autorité, celle du prévôt. Ainsi, en 1238, était-il fait état des deux commissaires de cet officier, chargés de la recherche et de l'information des crimes en Entre-deux-Mers, l'un pour la portion du territoire «d'Ultra-Lubertum», l'autre pour le Lubert inférieur<sup>5</sup>. Pour cette raison, les habitants du territoire «d'Ultra Lubertum» ne pouvaient être appelés en justice qu'à La Sauve-Majeure et les autres à Bordeaux ou dans un lieu en deçà de La Sauve-Majeure, indiqué par le bailli du roi<sup>6</sup>. Ces deux villes servaient aussi à la perception de certaines redevances qui devaient être rendues au roi - duc par les paroisses d'Entre-deux-Mers, notamment une quête royale de 40 livres qui devait être versée à La Sauve-Majeure<sup>7</sup>.

Ce rôle administratif tenu par La Sauve-Majeure se retrouvait aussi du point de vue de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers. Celui-ci disposait pratiquement du même découpage territorial que la prévôté. Cependant, il ne nous est révélé qu'à partir du XIV<sup>ème</sup> siècle, même s'il ne fait pas de doute qu'il existait certainement dès le XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>8</sup>. On ne saurait pourtant dire qui de l'archiprêtré ou de la prévôté instaura cette subdivision administrative autour du ruisseau du Lubert.



Quoiqu'il en soit au milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle, les deux parties de l'archiprêtré ainsi établies regroupaient, 24 paroisses pour «l'*Ultra-Lubertum*», et 33 pour le Lubert inférieur, soit un total de 57 paroisses pour l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers (Figure 1).

C'est au travers des comptes de l'archevêché de Bordeaux et notamment dans les listes des paroisses devant verser les quartiers<sup>9</sup>, que nous trouvons les plus nombreuses mentions du pays «d'*Ultra-Lubertum*»<sup>10</sup>. Celui-ci se composait des paroisses d'Arveyres, Baron, Boisset, Cadarsac, Camiac, Croignon, Cursan, Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Grézillac, Guibon, Guillac, Le Pout<sup>11</sup>, Moulon, Nérigean, Saint-Denis, Saint-Germain du Puch, Saint-Quentin, Saint-Pierre de Vaux, Tizac, Vayres et La Sauve-Majeure.

Sur ces 24 paroisses, seules 20 devaient verser les quartiers à l'archevêque<sup>12</sup>, qui en 1341, étaient encore déposées à La Sauve-Majeure, près de l'église Saint-Pierre où se trouvaient deux mesures en pierres destinées à évaluer la quantité de grains, l'une pour le froment, l'autre plus grande pour l'avoine<sup>13</sup>. Ces «*petrae*» faisaient d'ailleurs l'originalité de «l'*Ultra-Lubertum*» par rapport au Lubert inférieur qui n'employait que les mesures communes du setier, de l'escarte et du boisseau<sup>14</sup>.

Par la suite, en tout cas dès 1354, la bastide de Créon se substitua au bourg abbatial de La Sauve-Majeure comme lieu de perception des quartiers. En effet, à cette date, quelques jours après la fête de la Nativité de la Vierge, le 8 septembre, l'archevêque de Bordeaux envoya deux de

ses officiers à Créon pour recevoir les quartiers «d'*Ultra-Lubertum*» et notamment pour disposer et porter les mesures et pour arranger le lieu où devait être déposé le blé. Deux «sarcleurs» avaient été commis à cette tâche<sup>15</sup>. Une certaine quantité des blés qui avaient été stockés à Créon l'année précédente, faisant 12 escartes dont la moitié d'avoine, fut vendue pour 12 florins au profit de l'archevêque, par Giraud du Puch<sup>16</sup>.

Par contre, il semble que la vente des quartiers de l'année 1354 et celles encore de 1355, ne purent se faire convenablement dans une partie du diocèse, puisque une quantité de blé ancien et nouveau était restée dans les greniers de Créon, Cadillac et Bordeaux à cause des troubles de la guerre<sup>17</sup>. On trouve cependant en 1355, la mention des arrérages dus à l'archevêque de Bordeaux, évalués à 25 léopard d'or et versés par Giraud du Puch, chevalier, pour les 40 florins d'or qu'il avait pu acquérir de la vente des quartiers «d'*Ultra-Lubertum*», l'année précédente<sup>18</sup>. Mais en 1356, les quartiers des églises «d'*Ultra-Lubertum*» prélevées en 1354, consistant en 11 escartes, 3 boisseaux et 3 quarts de froment, mesure bordelaise, attendaient encore à Créon. Ce froment avait pourri et était devenu invendable. Il fut alors décidé, avec l'accord du prévôt d'Entre-deux-Mers, que ce blé serait donné au porc et que l'on ne devait plus en acquérir autant qu'il se devait à cause des dévastations<sup>19</sup>.

Peut-être est-ce pour cette raison qu'en 1355, les quartiers des archiprêtrés de Benauges, Blaye et d'Entre-deux-Mers furent prélevées en blés, sauf la portion «d'*Ultra-Lubertum*» qui fut reversée en

argent, à savoir pour chaque pierre de froment et d'avoine, 12 deniers sterling<sup>20</sup>. Encore en 1361, les quartiers «d'*Ultra-Lubertum*» furent liquidées en argent, soit chaque pierre de froment à 1 léopard d'or et chaque pierre d'avoine à la moitié d'un ancien écu d'or, chaque écu compté pour 6 léopards d'or. Les quartiers de «*Citra-Lubertum*» furent par contre toujours acquittées en nature, de même que celles de Fronsac, Bourg et Entre-Dordogne<sup>21</sup>.

Les comptes de l'archevêché exposent à plusieurs reprises les frais qu'il fallut engager alors pour le transport des quartiers de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers dans les chais et greniers de l'archevêque, dans son château de Lormont et dans la cité de Bordeaux. Ces rapports de dépenses permettent ainsi de dresser une géographie des lieux où se regroupaient les quartiers et les moyens de transport qui furent sollicités pour acheminer les sacs de grains vers les entrepôts. Si La Sauve-Majeure, puis Créon dès 1354 au moins, furent les sièges principaux de la partie «d'*Ultra-Lubertum*» pour le regroupement des quartiers, Lormont constituait le centre exclusif de perception de l'Entre-deux-Mers en deça du Lubert. C'est ce qui nous apparaît en 1355, où une dépense fut occasionnée par le transport des blés de Saint-Loubès à Lormont et par l'envoi de deux officiers à Créon afin de régler le transport des quartiers rassemblés en ce lieu<sup>22</sup>. En 1357, le jour de la Sainte-Croix, le 14 septembre, ces deux officiers étaient repartis pour les mêmes motifs à Créon<sup>23</sup>.

Ce n'est qu'à partir de l'année 1382 que la géographie des centres de perception semble se modifier, en tout cas pour

«l'Ultra-Lubertum». Vers cette époque, quatre officiers de l'archevêché avaient été chargés d'aller à Libourne pour la recette des quartiers d'Entre-Dordogne, de Fronsac et de Génissac. Les lieux de La Sauve-Majeure et Créon n'étaient alors plus évoqués. Deux de ces officiers, une fois arrivés à Libourne, louèrent deux bastes pour conduire au port les quartiers reçus à Génissac. En outre, depuis Libourne, ils rejoignirent par gabarre le port de Saint-Pardon pour transférer les quartiers de Vayres et d'Izon. Enfin, ils appareillèrent des embarcations pour transporter plusieurs boisseaux issus des quartiers de Moulon, Grézillac et Tizac, restées à Montlau<sup>24</sup>.

Les années suivantes, le port de Génissac apparaît finalement comme le seul et principal lieu de perception des quartiers «d'Ultra-Lubertum»<sup>25</sup>. Son débouché direct sur la voie navigable de la Dordogne, sa proximité avec le port fort actif de Libourne et la sécurité des transports fluviaux, lui ont permis de s'ériger en nouvelle place de levée des quartiers. Cette promotion, qui par la suite va permettre à Génissac de s'approprier le siège de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers tout entier<sup>26</sup>, s'est faite à la défaveur des bourgades de La Sauve-Majeure et Créon, qui, par leur situation au milieu des terres, nécessitaient dans l'acheminement des quartiers vers Lormont, la mise en route de convois de charrettes sur des chemins, qui à cette époque, étaient encore trop fréquentés par les troupes armées<sup>27</sup>.

De sorte que la section «d'Ultra-Lubertum», qu'elle soit considérée comme

un détachement juridictionnel de la prévôté d'Entre-deux-Mers ou comme une portion de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers, recouvrait dans les deux cas une même acception: celle d'un territoire administratif ou s'exerçait un pouvoir juridique et une autorité fiscale spécifique. L'autonomie de ce territoire se caractérisait notamment par une cour de justice annexe, à La Sauve-Majeure; par un centre de perception auxiliaire, d'abord à La Sauve-Majeure, puis à Créon et finalement à Génissac; par l'existence d'une unité de mesure originale; et par un statut fiscal privilégié.

Mais comme toute organisation administrative, cette circonscription fut soumise aux aléas des réformes politiques. L'«Ultra-Lubertum» du point de vue juridictionnel perdit ses atouts au fur et à mesure que la grande prévôté royale d'Entre-deux-Mers se restructura autour de Créon. Après la guerre de Cent Ans, l'administration française ne fit plus cas des spécificités antérieures de «l'Ultra-Lubertum», qui fut ennoyé dans la masse de la prévôté royale.

La section «d'Ultra-Lubertum» du point de vue de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers ne conservait pas, non plus, ce statut particulier. Mais sans doute dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, la paroisse de Génissac en s'élevant comme le seul et unique siège de l'archiprêtré d'Entre-deux-Mers en entier, conduisit là aussi «l'Ultra-Lubertum» à s'y fondre définitivement. Symptomatiquement, c'est vers cette époque que le ruisseau du Lubert changea de nom, pour prendre celui que l'on connaît aujourd'hui, à savoir le Gestas.

Le rôle administratif du bourg de La Sauve-Majeure en «Ultra-Lubertum» fut

donc prépondérant jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est d'ailleurs vers cette période que d'autres liens entre La Sauve et «l'Ultra-Lubertum», cette fois-ci de nature économique, furent remis en cause avec la fondation de la bastide de Créon, aux ambitions concurrentes.

## II. LA SAUVE-MAJEURE, POLE ECONOMIQUE ET MARCHAND DE "L'ULTRA-LUBERTUM"

En effet, en dehors de la capitale régionale qu'était déjà Bordeaux au Moyen Age, la bourgade de La Sauve-Majeure représentait jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la principale place de commerce pour «l'Ultra-Lubertum» vers laquelle transitaient les produits locaux et les marchandises importées. Pourtant, d'autres cités à proximité auraient pu faire peser leurs intérêts sur ces paroisses, notamment celles situées sur la rive droite de la Dordogne, comme Fronsac et Saint-Emilion au XII<sup>e</sup> siècle, puis Libourne à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais ces villes n'ont pas eu tellement d'emprise sur «l'Ultra-Lubertum», peut-être à cause de la barrière que constituait le fleuve, sinon sur les paroisses bordières de Moulon, Génissac, Arveyres et Vayres, où des liaisons fluviales existaient entre les deux berges. C'est d'ailleurs le long du fleuve que se développèrent en «Ultra-Lubertum», quelques bourgs portuaires dont le plus prospère par ses droits de marchés et de péages, fut le port de Vayres. Mais, à part ce cas particulier, «l'Ultra-Lubertum» ne disposait pas de véritables agglomérations. C'est donc tout naturellement vers La Sauve-Majeure que les paroisses du plateau se tournèrent.



Vers La Sauve-Majeure, en effet, car un dynamisme économique y avait éclôt autour des privilèges et des libertés que les ducs d'Aquitaine et rois d'Angleterre avaient octroyés au monastère, entre autre le droit de tenir des foires, des marchés et des exemptions sur le commerce du vin<sup>28</sup>.

Nombre d'artisans et de commerçants avaient ainsi ouvert boutiques dans la sauverie et autour de la halle, que venaient fréquenter les habitants de l'Entre-deux-Mers, tous attirés par les produits qui y convergeaient. En effet, le bourg abbatial offrait un débouché idéal aux surplus de production que les paysans des environs venaient vendre aux négociants du bourg.

Surtout, les prélèvements seigneuriaux en nature, et particulièrement les rentes de blés et de vins que l'abbaye récoltait sur sa vaste seigneurie foncière, mais aussi les productions issues de seigneuries laïques, trouvaient là une place marchande pour y être écoulées. Pour preuve, les redevances que les tenanciers du monastère devaient acquitter, étaient le plus souvent déposées dans l'enceinte du monastère plutôt que dans les remises des prieurés de Carensac, Génissac, Guillac ou Guibon, trop éloignés des circuits d'échanges.

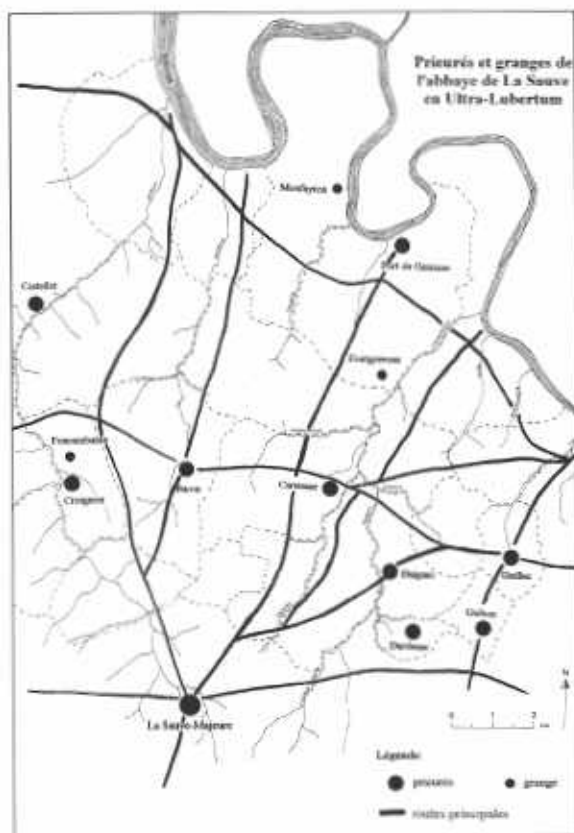
D'ailleurs, les dates de versements des cens coïncidaient plus avec le moment où se tenaient les principales foires de La Sauve-Majeure, à Noël et à Toussaint, qu'avec les fêtes patronales de la paroisse, sauf, lorsque la fête paroissiale tombait pendant la tenue d'une des cinq foires sauvoises de l'année. C'était par exemple le cas à Nérigean avec le jour de la saint-Martin, le 11 novembre, concordant avec le milieu de la foire de Toussaint.

La polarisation d'une grande partie des productions agricoles de «l'Ultra-Lubertum» vers La Sauve-Majeure est donc vérifiée par les actes fonciers, notamment ceux émis par l'abbaye elle-même. Ils témoignent aussi de l'accumulation des produits issus de la campagne, dans les greniers, les granges et les chais des moines et des bourgeois de La Sauve-Majeure avant d'être ensuite vendus sur le marché. Cette destination commerciale et le trafic qu'elle sous-entend ne peuvent cependant se mesurer précisément à partir des sources écrites dont nous disposons pour ces périodes. Certes, on devine par les quantités de redevances versées par les tenanciers au monastère, par le nombre de sacs de blé acheminés pour les quartiers de l'archiprêtré, par les multiples étals de bouchers que cette agglomération comptait au XIV<sup>e</sup> siècle, que le bourg de La Sauve-Majeure brassait d'importants revenus et capitaux. Cette richesse économique s'est d'ailleurs traduite par l'accroissement rapide de la cité et par des ressources financières que l'abbaye put dégager pour poursuivre les travaux de construction du monastère et investir dans ses propriétés foncières, notamment en «Ultra-Lubertum»<sup>29</sup>.

Les réseaux économiques et les flux commerciaux qu'entretenait La Sauve-Majeure avec son arrière-pays peuvent même s'observer encore à travers l'empreinte laissée dans le paysage, par la trame des principaux chemins qui au Moyen Âge, parcouraient le ter-

ritoire de «l'Ultra-Lubertum». Si deux grandes voies seulement traversaient dans le sens est-ouest ce secteur de l'Entre-deux-Mers et évitaient La Sauve-Majeure, cinq autres routes importantes avaient une direction approximativement nord-sud et convergeaient vers le bourg abbatial en desservant la quasi totalité des paroisses de «l'Ultra-Lubertum» (figure 7).

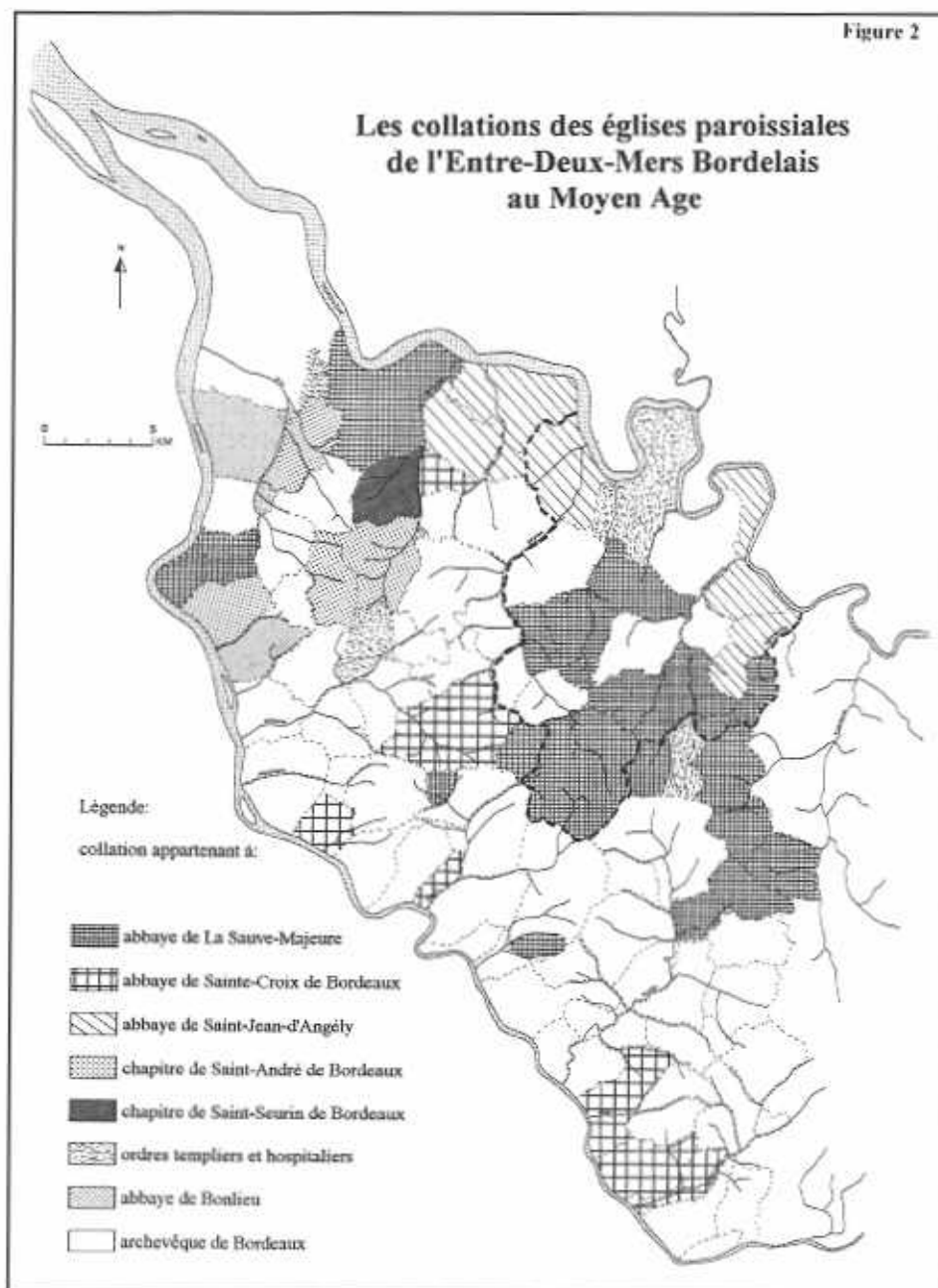
Cette attraction économique exercée par La Sauve-Majeure fut cependant détrônée avec la fondation de la bastide de Créon en 1314 qui détourna à son profit une grande partie des mouvements économiques qu'avait su capter antérieurement le bourg abbatial. Il restait cependant à l'abbaye toute son influence spirituelle et religieuse que la bastide anglaise ne put venir concurrencer.



### III. LA SAUVE-MAJEURE ET SON RAYONNEMENT SPIRITUEL ET RELIGIEUX SUR "L'ULTRA-LUBERTUM"

L'emprise religieuse de La Sauve-Majeure sur «l'Ultra-Lubertum» se manifeste principalement par le nombre d'églises paroissiales que le monastère avait sous son autorité. En effet, la «réforme grégorienne», condamnant l'investiture des prêtres par les laïcs, principaux propriétaires des sanctuaires paroissiaux, entraîna un vaste mouvement de donation en faveur des monastères auquel prit part celui de La Sauve-Majeure<sup>30</sup>. Ainsi, entre la fin du XI<sup>ème</sup> et le début du XII<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye de La Sauve-Majeure put obtenir la collation de 23 églises paroissiales en Entre-deux-Mers Bordelais, dont près de la moitié en «Ultra-Lubertum». De la sorte, l'abbé de La Sauve-Majeure figurait, après l'archevêque de Bordeaux, comme l'un des principaux patrons d'églises devant assurer la nomination des prêtres, la bonne tenue des sacrements et de la liturgie dans chacune des paroisses à sa charge (figure 2).

Cela conduisit ainsi le monastère bénédictin à engager des chantiers de reconstructions sur les églises dont il avait le patronage et parfois à y inspirer un style architectural et une iconographie sculptée imités de ceux encore visibles aujourd'hui dans l'abbatiale. Cette influence architectonique<sup>31</sup> sur les églises romanes de «l'Ultra-Lubertum», aux décors plutôt modestes, n'est perceptible que dans quatre édifices, dont deux appartenant à La Sauve-Majeure. Il s'agit des sanctuaires de Baron, Saint-Quentin,



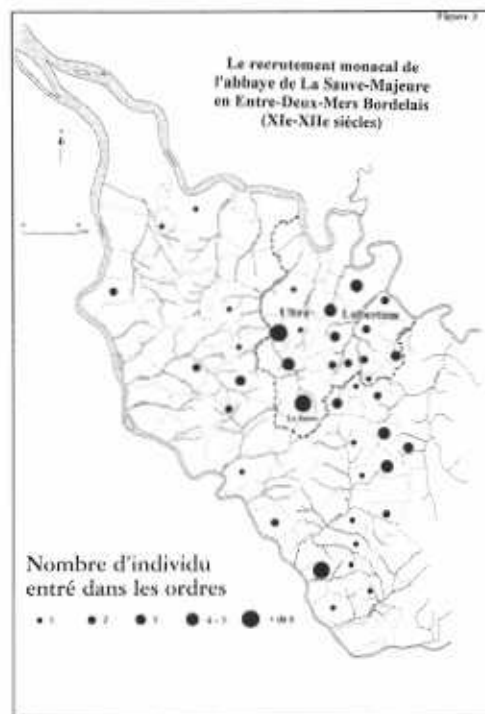
Bisqueytan et Saint-Nicolas de Génissac. Mais ce critère artistique n'est pas encore suffisamment documenté aujourd'hui pour que nous le retenions dans cet essai sur l'attraction spirituelle de l'abbaye.

En fait, il faut nous retourner vers les textes et particulièrement sur les cartulaires du monastère pour en apprécier véritablement l'intensité. Déjà, on peut évoquer le nombre de donations pieuses que firent les habitants de l'Entre-deux-Mers au monastère en prétextant vouloir se faire pardonner leurs péchés et réconcilier leur âme avec Dieu. Ainsi, sur plus de 600 actes de donations concernant les deux archiprêtres de Benauges et d'Entre-deux-Mers, plus d'un tiers portent sur des biens situés en «*Ultra-Lubertum*»<sup>32</sup>. C'est dire peut-être le succès qu'obtint l'abbaye dans ce secteur, mais aussi la prudence qu'il faut employer dans l'utilisation de cette documentation un peu trop favorable à «*l'Ultra-Lubertum*».

Quoiqu'il en soit, cette congrégation bénédictine, forte d'un grand nombre d'églises et de prieurés à pourvoir en moines et en prêtres, devait s'assurer d'un recrutement en personnel nombreux et renouvelé. Ce recrutement monacal a pu être saisi à travers plusieurs textes de donations au monastère, dans lesquels on décrit des attitudes diverses d'entrée dans les ordres. On y voit ainsi un homme qui s'offre en moine à Dieu et à La Sauve-Majeure, un père qui confie son fils comme oblat à l'abbaye, un chevalier qui vient à la conversion et renonce à «*la milice séculière*», ou encore une personne emplie de piété qui prend l'habit de saint Benoît. Sur les deux archiprêtres de Benauges et d'Entre-deux-Mers, il a pu

être recensé quelques 100 mentions de conversions monastiques, dont presque la moitié concerne la section «*d'Ultra-Lubertum*», particulièrement des oblations d'enfants et l'entrée dans les ordres de quelques individus sur le point de mourir. Cette place privilégiée de «*l'Ultra-Lubertum*» dans les filières de recrutement des moines, à côté aussi d'une frange de la Benauges, témoigne remarquablement de l'aire d'attraction spirituelle de l'abbaye sur son arrière-pays (figure 3).

On l'observe aussi par le biais des sépultures que plusieurs familles de l'Entre-deux-Mers demandèrent à installer dans ou aux abords de l'abbatiale Notre-Dame de la Grande-Sauve. En effet, le rayonnement spirituel du monastère était tel que certaines personnes sur le point de mourir voulurent y ériger leur nécropole familiale, près des tombes de pieux prélats et surtout du caveau de saint Gérard. C'est ainsi que nous avons pu compter à travers les actes des cartulaires de l'abbaye, 25 mentions de familles de l'Entre-deux-Mers désireuses de se faire ensevelir à La Sauve-Majeure. Ce chiffre peu important au regard de la période étudiée, est compensé par la qualité des individus qui sont nommés, tous, pour la plupart, issus de lignages seigneuriaux et allodiaux. Or, un bon tiers de ces familles proviennent de «*l'Ultra-Lubertum*», le reste étant originaire de l'archiprêtré de Benauges (figure 4). On y note, pour la paroisse de Daignac, la famille de Curton avec un tombeau dans la chapelle Saint-Jacques et les seigneurs de Pressac avec un caveau dans la chapelle de Sainte-Madelaide.





Pour se convaincre encore davantage de l'aura spirituelle de La Sauve-Majeure sur la campagne alentour, on peut évoquer sa participation dans les pèlerinages vers Jérusalem et Saint-Jacques de Compostelle, l'abbaye se trouvant justement sur l'axe d'un des itinéraires secondaires du mouvement jacobite au Moyen Age. Si, un certain nombre de pèlerins venus de la France et d'Angleterre ont fait halte au monastère pour contempler les saintes reliques et le tombeau de saint Gérard, d'autres, inspirés par la même exaltation religieuse, sont issus directement des environs du monastère de La Sauve-Majeure et l'ont pris pour point de départ. Avant de diriger leurs pas vers les lieux saints, ces chrétiens venaient à La Sauve-Majeure écouter les prières encourageantes des moines et surtout chercher le moyen de s'équiper pour une telle expédition, par la mise en gage de leurs

biens auprès du monastère. C'est ainsi que l'on a pu dénombrer pour les XI<sup>m</sup> et XII<sup>m</sup>e siècle, à partir des cartulaires de l'abbaye, 16 pèlerins tous originaires de l'Entre-deux-Mers Bordelais, venus à La Sauve-Majeure avant leur départ ou en retour d'expédition. Or, il est intéressant de noter que la moitié de ces pèlerins proviennent de «l'Ultra-Libertum,» particulièrement des paroisses où le monastère possédait un prieuré et où passait vraisemblablement un chemin de pèlerinage qui ralliait La Sauve-Majeure (figure 5).

Le rôle des prieurés de La Sauve au niveau religieux est difficile à illustrer à partir des textes dont nous disposons. Sans doute servaient-ils d'étapes aux pèlerins, en tous cas pouvaient-ils accueillir des hôtes de passage comme en 1231 lorsque l'archevêque de Bordeaux vint à loger dans la maison de Carensac<sup>53</sup>, ou comme vers 1235, lorsque plusieurs officiers du sénéchal de Gascogne se firent héberger et nourrir gratis par les moines du prieuré de Baron<sup>54</sup>. Mais, le gîte occasionnel que pouvait offrir le prieuré ne souffrait l'excès de certains visiteurs à l'exemple de ce que fit subir le prévôt de Bordeaux aux moines de Croignon dans la deuxième moitié du XII<sup>m</sup>e siècle. Son hébergement dans cet établissement fut tellement abusif qu'il fut convoqué peu après devant le chapitre du couvent pour excuser ses exactions<sup>55</sup>.

Par ailleurs, il est aisé de comprendre l'autorité religieuse que ces prieurés devaient avoir sur la communauté paroissiale, lorsque l'on sait que certains se trouvaient accolés aux églises de Baron, Croignon, Guillac, Daignac, Dardenac et Guibon. On remarque que cette disposi-

tion résulte en fait de la réunion du patronage du lieu de culte paroissial à l'obédience de l'abbaye de La Sauve-Majeure, tandis que dans les paroisses où le sanctuaire du village n'était pas sous la tutelle du monastère, le prieuré qu'il pouvait y avoir, se trouvait éloigné de l'édifice ecclésial. Ce fut le cas des établissements de Carensac, du Port de Génissac et du Castellet. De fait, tous ces prieurés, incarnant l'autorité spirituelle de l'abbaye, représentaient aussi ses intérêts temporels que les textes du Moyen Age évoquent plus clairement.

#### IV. L'ABBAYE DE LA SAUVE-MAJEURE ET SES PRIEURÉS

La congrégation religieuse fondée par Gérard de Corbie à la fin du XI<sup>m</sup>e siècle reçut en quelques temps d'innombrables terres, vignes, prés, bois et autres biens ruraux qui lui permirent de constituer une seigneurie foncière importante, mais éclatée entre les différents lieux concernés par les donations. En conséquence, la gestion de ces différents domaines fonciers, éloignés bien souvent de l'abbaye, fut confiée à des établissements prioraux qui s'attachèrent à mettre en valeur ces exploitations. Dans ces bâtiments monastiques les moines devaient y trouver le logis et les annexes agricoles pour y entreposer les productions, presque toujours aussi, un lieu de culte pour accomplir leur engagement spirituel.

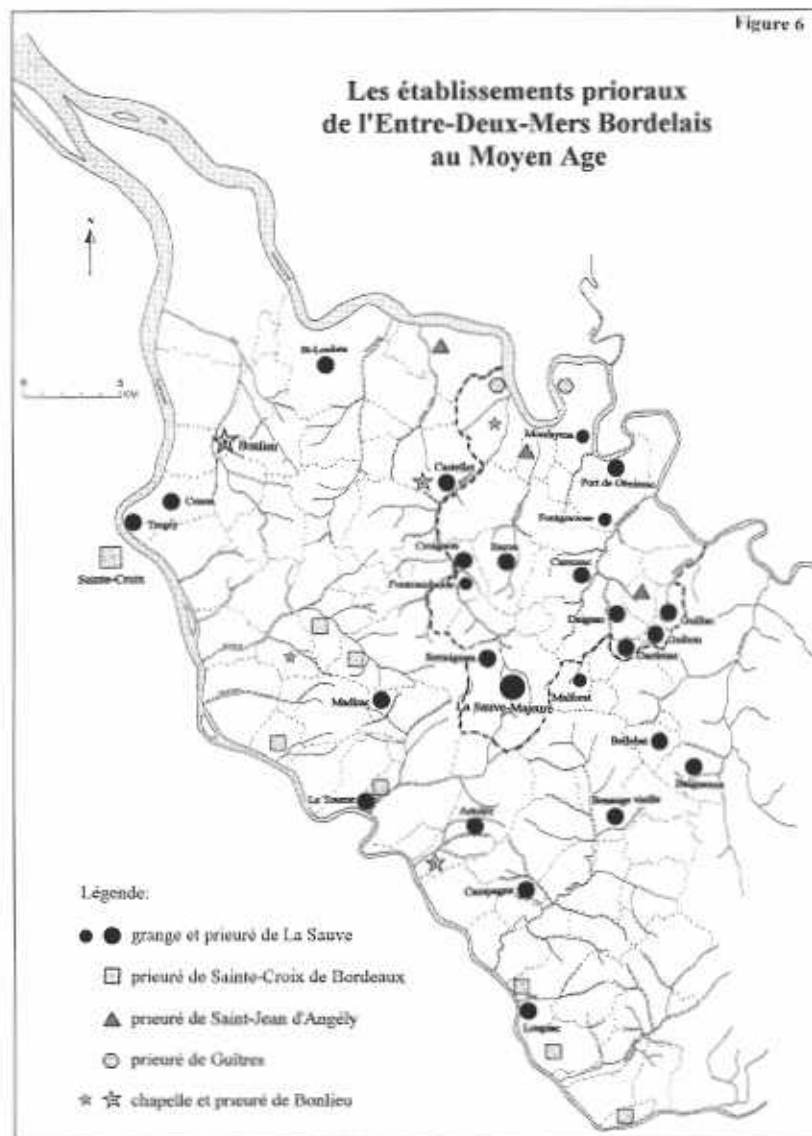
L'Entre-deux-Mers Bordelais compte ainsi 25 prieurés de La Sauve-Majeure dont près de la moitié est installée sur les paroisses de «l'Ultra-Libertum» (figure 6). Cette nébuleuse d'établissements a essaimé principalement sur le plateau calcaire,



rompant ainsi avec les autres fondations priorales des monastères bénédictins de Sainte-Croix de Bordeaux et de Saint-Jean d'Angely qui disposaient de bâtiments en Entre-deux-Mers, davantage le long des vallées de la Dordogne et de la Garonne. En ce sens, l'abbaye de La Sauve-Majeure est venue occuper avantageusement le centre de cette région, jusqu'alors tenu à l'écart du mouvement de fondations priorales du XI<sup>ème</sup> siècle. Par contre, elle a aussi cherché à concurrencer des prieurés placés en des lieux stratégiques sur les vallées, mais qui relevaient de monastères voisins. On y relève le prieuré du Port de Génissac appartenant à l'abbaye Saint-Martial de Limoges jusqu'au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, à qui elle opposa une grange monastique dans la palu de Monfayton à Arveyres. On remarque encore les prieurés de Loupiac et du Tourne qu'elle installa face à ceux qu'y possédait l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. En somme, l'abbaye de La Sauve-Majeure assurait sa nette prédominance territoriale sur l'Entre-deux-Mers Bordelais, avec plus des deux tiers de l'effectif prioral de cette région.

A regarder de près, la répartition des prieurés sauvois en «*Ultra-Libertum*», si elle fut dictée par la localisation des propriétés foncières de l'abbaye, semble aussi avoir été commandée par la proximité d'axes de circulation comme la voie fluviale de la Dordogne pour le prieuré de Génissac et la grange de Monfayton, mais surtout par l'accès aux routes principales traversant «*l'Ultra-Libertum*» pour les

prieurés de Carensac, Baron, Daignac, Guillac et Guibon (figure 7). Cette stratégie de fondation le long des voies vou-





Flanc nord de l'église de Dagnac contre lequel était accolé le bâtiment prioral (cliché J. L. Piat)



Flanc nord de l'église de Guillac (cliché J. L. Piat)

lait sans doute répondre au besoin de contrôler économiquement ces axes sur lesquels passaient hommes et marchandises. Les prieurés qui jalonnaient ces routes, représentaient ainsi des étapes où le voyageur bien intentionné pouvait trouver asile et couvert.

Mais la motivation première des prieurés de La Sauve-Majeure paraît avoir concerné des secteurs en cours de mise en valeur agricole et de peuplement. Cet aspect est particulièrement net dans les territoires où furent implantés les prieurés de Dagnac, Dardenac, Guillac et Guibon, tous les quatre proches les uns des autres. Sur ce secteur du plateau, des signes de conquête des sols ont été mis en évidence, notamment soutenus par l'action des moines bénédictins venus s'y installer<sup>36</sup>. De même, autour des prieurés de Carensac, Croignon, Génissac et de la grange de Monfayton, les textes rapportent les entreprises de défrichements menés sur les bois et les palus.

Tous ces établissements prioraux n'ont pas tous eu la même importance ni la même fonction entre eux, cela en raison



Angle nord-est de la chapelle St-Nicolas du Port de Génissac (cliché J. L. Piat)

des patrimoines fonciers que chacun d'eux avait à gérer. Des variations existaient aussi dans la structure et l'organisation des bâtiments. En «*Ultra-Lubertum*» trois types d'unités monastiques peuvent être distingués. Le modèle le plus courant est le prieuré accolé à une église paroissiale, laquelle sert en même temps de chapelle priorale. Ce fut le cas des sanctuaires de Baron, Croignon, Dagnac, Dardenac et Guillac où s'observent encore sur leurs murailles des élé-

ments architecturaux ayant appartenu au bâtiment prioral qui y était adossé (figures 9 et 10). A leur tête, on trouvait une communauté de moines dirigée par un prieur. Un second type correspond à un établissement éloigné de l'église paroissiale, mais disposant de sa propre chapelle entourée du logis des moines et des dépendances agricoles. Là encore officiait un prieur encadré de quelques moines et de frères convers. On dénombre les prieurés de Carensac et du

Port de Génissac, ce dernier étant le seul à avoir conservé son sanctuaire (figure 11).

Enfin, une dernière catégorie rassemble les granges monastiques, bâtiments qui réunissaient des édifices destinés au stockage des récoltes et à l'habitation des paysans. Les moines ne devaient y résider qu'occasionnellement ce qui n'obligeait pas la présence d'un oratoire. Il n'y avait apparemment pas de sanctuaire dans les granges de Monfayton et de Fontgravose à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle mais la grange de Foncambalde en possédait pourtant un à cette époque, et la grange de Monfayton pu faire construire le sien avant le XIV<sup>ème</sup> siècle. La régie de ces fermes monastiques était en général placée sous l'autorité d'un prieuré voisin, comme celle de Monfayton rattachée au prieur de Génissac au XIV<sup>ème</sup> siècle. Pourtant, on connaît les noms de certains prieurs qui eurent en charge les granges de Monfayton et de Foncambalde dans le courant du XII<sup>ème</sup> siècle.

En fait, c'est vers le milieu du XIII<sup>ème</sup> siècle que l'administration de nombreux de ces prieurés et de ces granges fut réunie à la table abbatiale et à la mense conventuelle de l'abbaye. Cette réorganisation permit ainsi aux officiers de l'abbaye de se placer au commandement de ces petites seigneuries foncières. Carensac revenait à l'infirmier, le Port de Génissac, Guibon, et Guillac au cellerier, Dardenac à l'hôtelier, Baron au massonier.

En fait, chaque établissement prioral avait sa particularité, ne serait-ce que par la genèse de sa fondation et par la nature du patrimoine dont il avait la charge. C'est pourquoi, il nous a semblé plus clair

d'en présenter succinctement les origines à partir des textes des cartulaires de l'abbaye.

Le premier des prieurés qui fut fondé en «*Ultra-Lubertum*» fut probablement celui de Guillac peu après la fin de l'abbatiate de Gérard de Corbie. Il fut installé après que l'abbaye ait reçu l'église paroissiale et plusieurs terres allodiales sur la paroisse, des mains des familles de Lamote, de Baigneaux et de Blaignac. La «maison» de Guillac, attestée dès la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, obtint aussi des propriétés à Grézillac et Lugaïnac dans le courant du XII<sup>ème</sup> siècle, notamment par les dons que firent la famille de Molon.

Sans doute contemporain de cette première fondation, le prieuré de Daignac fut installé par l'abbaye de suite après qu'elle eut recueilli en 1082, l'église de cette paroisse des mains de Rathier de Daignac qui avait abandonné aussi des terres allodiales et les revenus de dîmes. Surtout, l'abbaye obtint de ce personnage, la faculté de construire plusieurs moulins à eau que le prieuré fut chargé d'exploiter. Un parent de Rathier, Enezat de Daignac, fit don à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, d'une ferme à côté de l'église. Sans doute, les moines la convertirent en grange monastique et la rattachèrent au prieuré de Daignac. Elle était citée à son côté en 1197.

Du temps de l'abbatiate de Gérard de Corbie, le monastère obtint de la famille de Lignan, l'église et les dîmes de la paroisse de Dardenac. Les familles de Rions et de La Tresne offrirent d'autres portions de ce territoire dans la deuxième décennie du XII<sup>ème</sup> siècle. C'est probablement autour de ces donations que le

prieuré de Dardenac fut fondé. Il n'est mentionné pourtant que vers 1173-1180, lors du partage des dîmes de la paroisse entre les moines de La Sauve-Majeure et les chanoines de Saint-André de Bordeaux.

Le prieuré de Guibon est mentionné dès le début du XII<sup>ème</sup> siècle et sans doute fut-il érigé par l'abbaye de La Sauve-Majeure quelques temps après qu'elle eut reçu en don, à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, de Bernard de Rions et de Rathier de Daignac, une part d'alleu où se trouvaient un sanctuaire et des maisons habitées. Ce prieuré augmenta ses revenus dans le courant du XII<sup>ème</sup> siècle par les dîmes, les champs et les forêts que lui offrirent encore les familles de Rions et de Daignac.

Le prieuré de Carensac fut installé au cours des deux premières décennies du XII<sup>ème</sup> siècle sur la paroisse de Saint-Quentin. L'abbaye de la Sauve-Majeure y avait reçu, depuis la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, de nombreux terrains offerts par les familles de Nérigeon et de Trégonian. Par la suite, les dons furent encore plus nombreux autour du prieuré et sur les paroisses d'Espiet et de Nérigeon. Les familles de Blaignac et de Lamote participèrent notamment à l'accroissement du patrimoine foncier du prieuré en abandonnant les revenus de dîmes.

C'est aussi vers le début du XII<sup>ème</sup> siècle que le prieuré de Baron fut installé, peu après que l'abbaye ait obtenu la collation de l'église paroissiale. Le temporel du prieuré fut constitué essentiellement par les dons de terres que firent la famille de La Ferrière dans le courant du XII<sup>ème</sup> siècle.



Le prieuré Saint-Nicolas du Port de Génissac fut créé au milieu du XII<sup>m</sup> siècle par l'abbaye Saint-Martial de Limoges qui obtint plusieurs terres en alleu de Pierre-Rainaud de Génissac et notamment des terrains en cours de défrichement, des bois et des lieux de pacage pour le bétail. Le monastère devait y faire construire une église avec ses dépendances. C'est dans le troisième quart du XII<sup>m</sup> siècle que le prieuré qui venait d'être établi, fut abandonné au profit de l'abbaye de La Sauve-Majeure qui en fit son principal débouché sur la Dordogne. Le domaine foncier et les revenus de l'établissement s'accrurent alors très rapidement. Les familles de Lignan, de Vayres et de Génissac, concédèrent notamment des revenus dimiers, des paturages et des lieux de pêche sur le fleuve.

C'est toujours sur la paroisse de Génissac que l'abbaye vint établir la grange de Fontgravose à partir d'une ferme qu'avait donné la famille de Génissac dans la seconde moitié du XII<sup>m</sup> siècle. Une autre grange monastique avait précédé celle-ci. Il s'agissait de la grange de Monfayton, dans la palu d'Arveyres, fondée vers 1127, lorsque Raimond-Gombaud, seigneur de Vayres, offrit une terre et des emplacements pour faire des pêcheries sur la Dordogne. Cette grange avait un statut particulier, puisqu'elle disposait jusque dans la deuxième moitié du XII<sup>m</sup> siècle d'un prieur. Sans doute avait-elle pour vocation de devenir un prieuré à part entière, ambition qu'elle perdit lorsque l'abbaye de La Sauve-Majeure obtint l'établissement voisin du port de Génissac. En 1196, un texte mentionne que cette grange accueillait les serviteurs de l'abbaye mais qu'elle ne dispo-

sait pas d'oratoire, preuve de sa fonction limitée simplement à l'exploitation agricole.

La grange de Fontcambalde fut sans doute installée peu après, à la fin du XI<sup>m</sup> siècle, autour de la chapelle que Gaucelm de Lignan offrit à l'abbaye de La Sauve-Majeure dans la paroisse de Croignon. Cette grange avec son sanctuaire dédié à Sainte-Marie, n'est pourtant citée pour la première fois qu'en 1197, et son prieur en 1231. A proximité de ce premier établissement, l'abbaye de La Sauve-Majeure vint fonder le prieuré de Croignon vers le milieu du XII<sup>m</sup> siècle, contre l'église dont elle avait la collation, après qu'elle eut obtenu de nombreux terrains sur cette paroisse des familles de Barbou, de Camarsac, de La Ferrière, de Baron et de Lignan. Parmi ces donations figuraient notamment des bois en cours de défrichement.

Tous ces établissements réunissaient de petits domaines fonciers que des tenanciers étaient chargés d'exploiter. Les prieurés avaient par conséquent pour principales missions d'assurer que leurs propriétés soient bien cultivées et de rassembler les redevances en nature et en argent prélevées sur les récoltes et le bail des terres. Il n'a pas été possible de dessiner cette emprise foncière sur une carte, en raison des lacunes des textes et d'une toponymie médiévale aujourd'hui en grande partie disparue. On peut indiquer cependant que la seigneurie foncière détenue par chaque établissement se trouvait en général confinée dans une seule paroisse, la majeure partie étalée sur un seul tenant. Quelques exceptions cependant : le prieuré de Carensac à

Saint-Quentin avait des propriétés à Nérigean et à Espiet; celui de Castellet sur la paroisse de Caillau en avait à Saint-Germain du Puch et celui de Guillac disposait de biens à Lugaïnac et Grézillac. Parmi ces possessions, les prieurés détenaient de nombreuses dîmes, notamment celles de Saint-Quentin et de Nérigean qui avaient été inféodées. Les terres et les vignes composaient l'essentiel des cultures à côté des bois que les moines réservaient, s'ils ne les défrichaient pas, à la paissance de leur bétail. Enfin, un grand nombre de moulins étaient rattachés à la surveillance de ces prieurés.

Ainsi, en «*Ultra-Libertum*», sur un total de 32 moulins recensés, l'abbaye figurait au premier rang des seigneuries foncières les mieux équipées en ce domaine avec un effectif de 19 unités. Ses moulins étaient particulièrement nombreux sur le ruisseau de la Canaudonne, implantation étroitement liée à la proximité de plusieurs prieurés qu'elle y possédait (figure 8).

\* \* \*

A travers le nombre de ces installations on perçoit davantage encore l'emprise véritable du monastère bénédictin sur sa proche campagne. Une emprise marquée territorialement par un nombre important de prieurés et par une seigneurie foncière vaste et répartie en plusieurs endroits. Ces attaches foncières ont été privilégiées principalement avec «*l'Ultra-Libertum*» qui arrive en tête, devant l'archiprêtre de Benauges, pour le nombre de prieurés qu'y détenait l'abbaye de La Sauve. «*L'Ultra-Libertum*», était installé



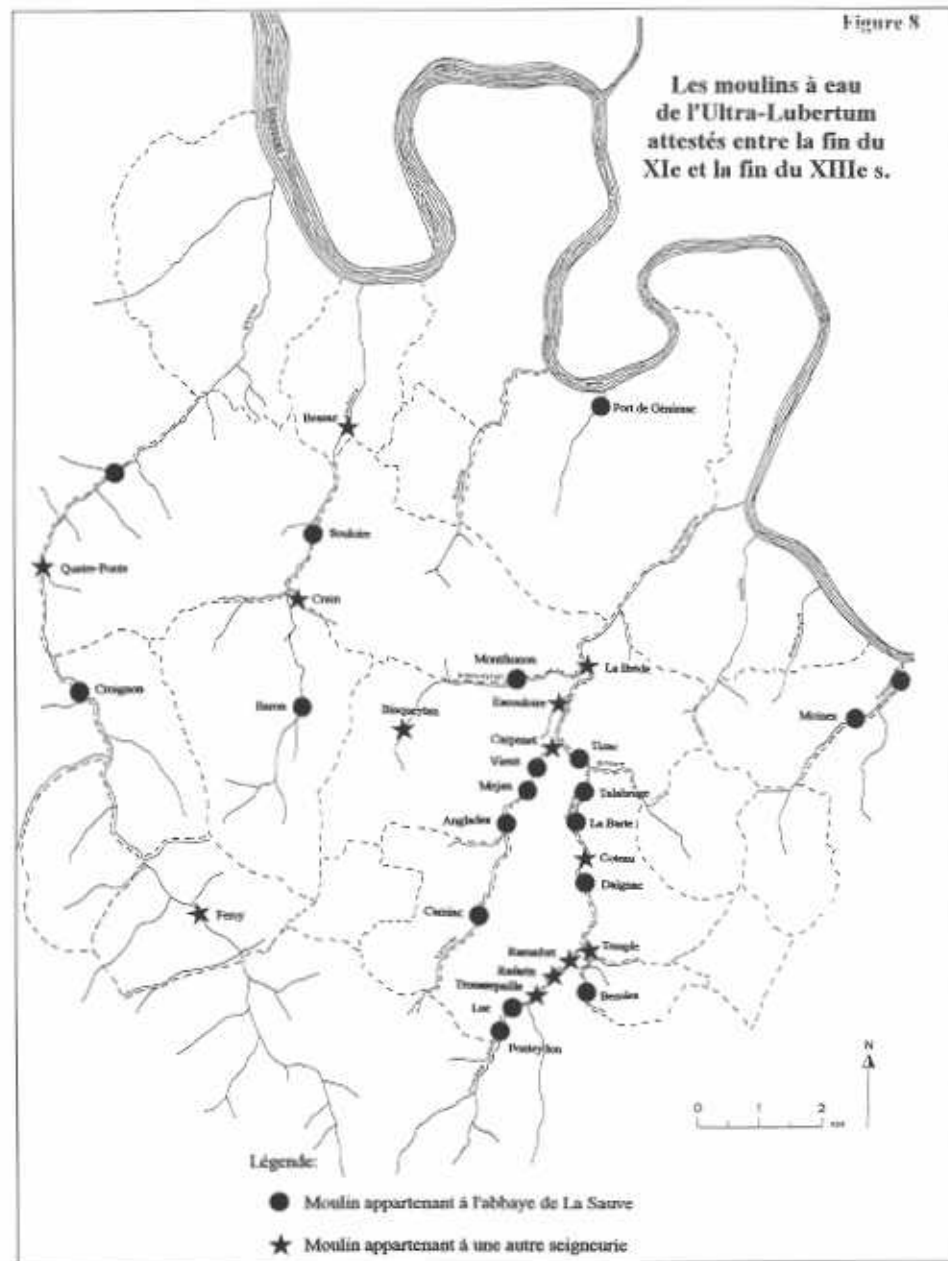
encore à la première place pour le nombre d'églises paroissiales que le monastère avait sous son patronage. Il en allait de même, pour le nombre d'individus issus de l'Entre-deux-Mers Bordelais et entrés au couvent de La Sauve-Majeure, pour le nombre de pèlerins ayant fait halte à La Sauve-Majeure et pour le nombre de familles ayant élu leur tombeau dans le cimetière de l'abbaye. On ajoute néanmoins que sur ces trois derniers points, les décomptes obtenus sont peut-être tributaires d'un déséquilibre de la documentation en faveur de «l'Ultra-Lubertum».

Quoiqu'il en soit, le rayonnement de l'abbaye et de son bourg transparait plus qu'ailleurs sur ce versant nord-est de l'Entre-deux-Mers bordelais. De fait, le monastère en s'imposant territorialement dans cette région a su attirer à lui les ressources humaines et économiques qui firent sa fortune entre les XI<sup>m</sup> et XIV<sup>m</sup> siècles. Une attraction qui s'est exercée d'un point de vue spirituel et économique, mais aussi d'un point de vue politique, l'abbaye et son agglomération ayant joué en relais, une fonction administrative centralisatrice pour «l'Ultra-Lubertum» ; à travers les attributs qu'y avaient délégués la prévôte royale et l'archiprêtre d'Entre-deux-Mers. Cette position fut considérablement amoindrie à partir de la fondation de la bastide de Créon qui s'empara des nombreuses fonctions qu'avait jusqu'alors exercé La Sauve-Majeure, puis du conflit de la guerre de Cent Ans qui ruina la seigneurie foncière de l'abbaye et donc le monastère.

En somme, cette étude permet de dégager l'originalité de «l'Ultra-Lubertum» par rapport à La Sauve-

Majeure plus qu'à montrer les influences diverses qu'y fit peser la fondation de saint Gérard. Ce travail dépassait d'ailleurs largement nos disponibilités d'investigations et c'est pourquoi nous nous sommes limités à rechercher des

tendances et des axes privilégiés<sup>37</sup>. Il en résulte un tableau provisoire des relations qu'entretenait La Sauve-Majeure avec son arrière pays, tableau, qui nous le souhaitons, trouvera encore d'autres développements.



- 1) Cet article reprend quelques conclusions que nous avons formulées dans notre maîtrise soutenue sous la direction du Professeur Jean-Bernard Marquette. PIAT (Jean-Luc), *Occupation du sol et peuplement dans les bassins de la Saune et de La Saune-Majour* (de l'Entre-deux-Mers Bordelais de La Préhistoire à la fin du Moyen Âge). T.E.R. de maîtrise d'Histoire, Université de Bordeaux III, 1997, 3 tomes.
- 2) A.H.G., 1861, Coutumes et privilèges de l'Entre-deux-Mers, tome 5, p.101 à 103; B.M. Bx, Ms 770, *Petit cartulaire de l'abbaye de La Saune-Majour*, p. 126 à 135; *Gallia Christiana*, tome 2, Instr. coll. 289.
- 3) Le ruisseau du Lubert, ou Gestas, prend sa source sur la commune de La Saune, traverse la commune de Cursan, longe celles du Pinat, Croignon, Camarou, Salleboeuf, Saint-Germain du Puch, Beychac-et-Caillaud et se jette dans la Dordogne à Mayres, à l'ouest du château médiéval. Ce ruisseau est mentionné à de nombreuses reprises dans les archives de l'abbaye de La Saune-Majour, particulièrement à propos du presbytère de Castellex sur la paroisse de Caillaud, qui se trouvait installée à son voisinage sur le «Puch Lubert». Il existe un autre ruisseau de Lubert en Entre-deux-Mers qui prend sa source sur la commune de Créon et se jette entre les communes du Tourne et Langorian dans la Garonne. Ce ruisseau marquait la limite de la juridiction de Langorian avec celle de la prévôté d'Entre-deux-Mers.
- 4) MARQUETTE (Jean-Bernard), *Avant-propos. L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*. Actes du premier colloque tenu en Pays de Branne, les 19 et 20 septembre 1987, A.H.B.C.L.E.M., 1988, p. 5.
- 5) DROUYN (Léon), «Etat historique sur l'Entre-deux-Mers», *Recueil des Actes de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1870, p. 43.
- 6) MARQUETTE (Jean-Bernard), «Hommes libres et hommes francs du rui en bordelais et bazadais au XIIIème siècle», *Synthèse et groupes sociaux en Aquitaine et en Angleterre*, F.H.S.O., Actes du colloque franco-britannique tenu à Bordeaux en septembre 1976/1979, p. 59.
- 7) MARQUETTE (Jean-Bernard), «Hommes libres et hommes francs du sol...», p. 53.
- 8) En effet, dans la première liste des paroisses de l'archiprêtre d'Entre-deux-Mers au XIIIème siècle, les paroisses qui constituaient la section «d'Ultra-Lubertum» au XIVème siècle étaient deux rangées ensemble et constituaient la deuxième moitié de la nomenclature.
- 9) Les quartiers sont une imposition prélevée par l'archevêque sur une fraction de dime des paroisses non immunisées, payée en froment, seigle, avoine ou miel et parfois en argent suivant les localités. Les quartiers provenaient des 11 archiprêtres du diocèse de Bordeaux, et sont collectés dans les principales villes et portées de l'archiprêtre concerné, par des officiers de l'archevêque, puis acheminés vers Bordeaux et les granciers épiscopaux par voie terrestre ou fluviale.
- Sur ce point, DROUYN (Léon), «Comptes de l'archevêché de Bordeaux du XIIIème et du XIVème siècles», Introduction, *Archives Historiques de la Gironde*, 1881, tome 21, p. 9. MOUTHON (Fabrice), *Les*

- lils de Bordeaux, l'économie circulatoire dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas (vers 1300-vers 1350)*. Thèse de doctorat de l'Université, Bordeaux III, 1993, p. 157.
- 10) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», Transcription de Léo Drouyn, A.H.G., tomes 21 et 22, 1881 et 1882, A.D.55, G.256 à G.245.
- 11) C'est la seule paroisse qui est en fait située en-deçà du Lubert.
- 12) Voir pour les quantités prélevées, les calculs effectués par MOUTHON (Fabrice), *Les lils de Bordeaux...* tome 1.
- 13) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux», A.H.G. tome 21, p. 58. En 1429, date où il est fait mention des deux mesures en pierre, il est rapporté qu'il n'y avait que 18 paroisses en «Ultra-Lubertum» venant les quartiers de La Saune, et 28 en «Ultra-Lubertum» portant au château de Lormont (A.D.53, G.240, p.293). D'autre part, il est parfois question dans les actes fonciers de La Saune-Majour d'une «alduyria», mentionnée dans le contrat du XIVème siècle, près de la Salle du monastère et de la rue Neuve. Il est possible qu'il s'agisse d'un lieu dans le bourg de La Saune-Majour où devaient être déposés les grains à mesurer (A.D.53, H.189, n° 2 et 5).
- 14) La Benauge employait la vieille et nouvelle coupe ou grande coupe. On se reportera à J.-A. Bratais pour l'équivalence de ces mesures avec la mesure bordelaise et les différentes mentions qui l'on trouve dans les registres des comptes de l'archevêché, notamment en l'année 1459, où dans «d'Ultra-Lubertum» chaque pierre valait un boussou bordelais, l'un comble, l'autre tas (A.D.53, G.240, f° 446).
- 15) BRUTAILS (Jean-Augustin), *Recherches sur l'importance des anciennes mesures de La Gironde*, Thèse complémentaire pour le doctorat, Bordeaux, 1912, p. 90.
- 16) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 21, p.342.
- 17) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 21, p. 317.
- 18) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 21, p. 257-347.
- 19) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 21, p. 199.
- 20) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 21, p. 213.
- 21) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 21, p. 636/ A.D.53, G.239.
- 22) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 21, p. 249.
- 23) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 21, p. 512.
- 24) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 22, p. 318.
- 25) «Comptes de l'archevêché de Bordeaux aux XIIIème et XIVème siècles», A.H.G., tome 22, p.551, 376, 406, 444.
- 26) Le premier archiprêtre de Génaucac cité dans les textes est Moneigneur Gaillard de Puilh, fils d'un bourgeois de La Saune-Majour, en 1441 (A.D.53, H.191, n° 7).

- 27) MOUTHON (Fabrice), *Les lils de Bordeaux...* tome 1, p.191.
- 28) GUIET (Hervé), *Histoire de deux fondations du Moyen Âge: le bourg abbatial de La Saune-Majour et la bastille de Créon*, T.E.R. d'histoire, Université de Bordeaux III, 1993 tome 1, p.56.
- 29) DU LAURA (Etienne), *Histoire de l'abbaye de La Saune-Majour*, 1683, f°118v° et 137 v°. B.M. Bx, Ms 1870.
- 30) On l'appuie particulièrement à travers les dépenses qui doivent sanctionner la construction d'une vingtaine de moulins à eau en «d'Ultra-Lubertum».
- 31) DEVAILLY (Guy), «Le clergé régulier et le ministère paroissial. Aspects de la vie conventuelle aux XIème-XIIème siècles», *Actes du 5<sup>e</sup> congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, 1975, p. 151-169.
- 32) AVRIL (Joseph), «Paroisses et dépendances monastiques au Moyen Âge, sous la règle de saint Benoît», *Structures monastiques et sociétés en France au Moyen Âge et à l'époque moderne. Hautes études médiévales et modernes*, 1982, p. 95-106.
- 33) AVRIL (Joseph), «Recherches sur la politique paroissiale des établissements monastiques et canonicaux (XIème-XIIème siècles)», *Revue Médiévale*, 1980, tome 50, p. 455.
- 34) DROUYN (Léon), «Influence architecturale de l'église Notre-Dame de La Grande-Saune sur les églises des environs», *Recueil des Actes de l'Académie des Sciences Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1852, p. 437.
- 35) LARRIEU (Bernard), «Sur les sculptures romanes peu connues de l'église de Saint-Quentin de Barons», *Revue Historique et Archéologique de Labourdon*, 1985, tome 53, n° 196, p. 43.
- 36) Ces décombrements ont été effectués à partir des actes des petit et grand cartulaires de l'abbaye de La Saune-Majour transcrits par SMANOTTO (Michel), *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Saune-Majour*, 1992, dactylographié.
- 37) HIGOUNET (Charles et Arlette), *Grand cartulaire de La Saune-Majour*, Etudes et documents d'Aquitaine, Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1996, 2 tomes.
- 38) DU LAURA (Etienne), *Histoire de l'abbaye de La Saune-Majour*, 1683, f°118v° et 137 v°. B.M. Bx, Ms 1870, f° 540.
- 39) CIROT DE LA VILLE (Abbé), *Histoire de l'abbaye et congrégation de Notre-Dame de La Grande-Saune*, Bordeaux, 1845, tome 2, p. 179.
- 40) *Petit cartulaire de l'abbaye de La Saune-Majour*, B.M. Bx, Ms 770, p.132.
- 41) *Grand cartulaire de l'abbaye de La Saune-Majour*, B.M. Bx, Ms 769, p.406.
- 42) BOUTOULLE (Félicie), «Le rôle des moines de La Saune-Majour dans la mise en valeur et le peuplement d'un secteur de l'Entre-deux-Mers: Daignac, Guillac et Faleyras (fin XIème début XIIème siècle)», *Mémoires des pays de Branne*, cinquième livraison, 1995, p. 7-20.
- 43) On regrette de n'avoir pas pu analyser du point de vue démographique l'aire d'attraction de l'abbaye et de son bourg sur les paroisses voisines. Une étude des onomastiques et des origines des citadins de La Saune-Majour menée par Hervé Guier a montré cependant un immigration très locale, mais dont on ne peut préciser avec assurance les origines géographiques et les rapports numériques.
- 44) GUIET (H.), *Histoire de deux fondations...* tome 1, p. 40.

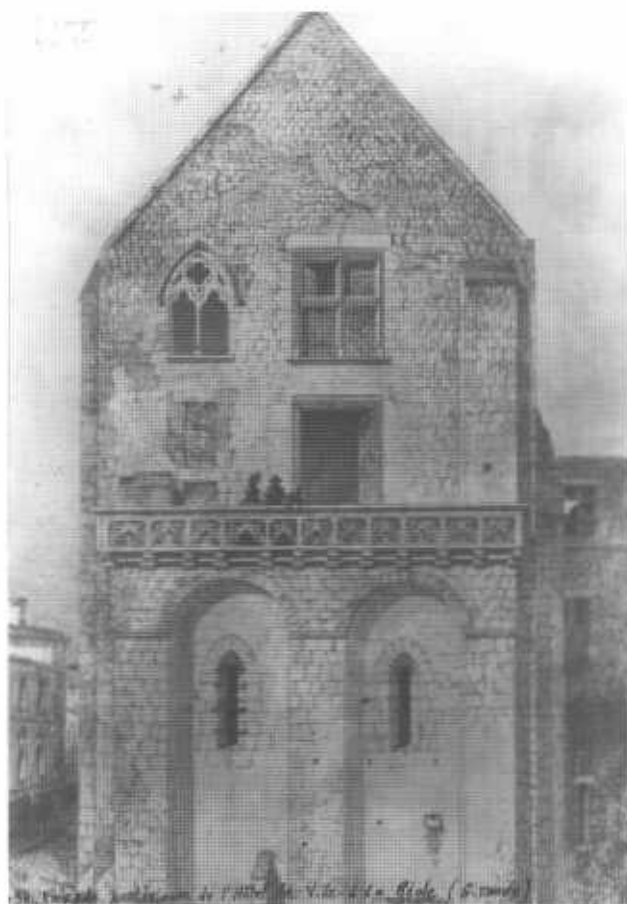
André Lurton, une tradition bien gardée.



Vignobles André Lurton  
Château Bonnet  
Grézillac 33420 Branne  
Tel 57.84.52.07 - Télex 510 215



## La Réole : Maison des Jurats (ou ancien Hôtel de Ville)



Façade postérieure de l'Hôtel de Ville à la Réole.

Les colonnes et les arcades qui s'ouvrent aujourd'hui sur ce côté datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, au-dessus de ces ouvertures, on aperçoit l'annonce d'une autre arcade beaucoup plus ancienne.

### Jurats et Bénédictins

Les proportions de cet édifice sont d'autant plus étonnantes qu'on sait qu'il a été construit pour une assemblée de six Jurats seulement. Dès son origine, le pouvoir civil entend se mesurer avec le pouvoir des ordres monastiques, surtout des Bénédictins, qui avaient eux aussi d'imposants bâtiments à leur disposition, alors que l'effectif des moines de chaque ordre n'a probablement jamais été très élevé. On peut aussi observer qu'il trône sur le point le plus élevé de la ville du XIII<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui encore, sa haute silhouette domine les toits des vieilles maisons environnantes. Il est très rare, dans une ville du sud de la France, de trouver cet élément dans le paysage urbain, plus caractéristique du nord de la France, et à une époque un peu plus tardive.

Il a perdu son rôle d'Hôtel de Ville à la Révolution : à cette époque, les nouveaux élus municipaux n'ont pas manqué de bâtiments pour tenir leurs assemblées, puisque les moines se sont rapidement dispersés (dès 1791) et que leurs monastères ont été acquis par la collectivité sous forme de biens nationaux. Situé au cœur d'un quartier pittoresque en pleine rénovation, ce monument reprend aujourd'hui du service comme centre d'exposition.

L'année 1994 est celle du début des travaux de réhabilitation de ce monument historique unique en France.

*Selon une tradition solidement établie chez les Réolais, Richard Coeur de Lion, duc d'Aquitaine, puis roi d'Angleterre, a posé la première pierre de l'Ancien Hôtel de Ville, au début du XIII<sup>e</sup> siècle.*

### Une position stratégique

*Ce qui est sûr, c'est que Richard a résidé à la Réole à plusieurs reprises, et qu'il a tenu à récompenser les bourgeois pour leur fidélité (ou pour susciter cette fidélité...). Il est non moins certain que cet Hôtel de Ville est un des plus anciens de France. Cette précocité dans la mise en place d'un pouvoir civil à la Réole n'est pas due au hasard : la position stratégique de la ville dans la rivalité entre les rois de France et d'Angleterre a été à l'origine d'un subtil jeu de bascule que les bourgeois de La Réole ont su jouer à leur profit. La position est stratégique aussi sur le plan commercial : depuis des siècles, la navigation sur la Garonne a donné lieu à des péages qui ont accumulé des richesses. Au bénéfice du seul Prieur bénédictin dans le Haut-Moyen-Age. Puis, de plus en plus, au profit de la bourgeoisie entreprenante des quartiers du Saül ou de Salargue (même origine dans les deux cas : le sel, l'une des marchandises les plus importantes parmi celles qui transitent sur la Garonne, d'aval en amont, le vin jouant le même rôle en sens inverse).*

### Architecture romane civile

*L'Hôtel de Ville servait aux réunions des six Jurats qui avaient obtenu du pouvoir royal l'autorisation de délibérer sur les affaires de la ville. Ce privilège a d'abord été octroyé par le roi d'Angleterre. Après leur victoire définitive à Castillon (1453), les Rois de France le confirment. Les Jurats, magistrats investis d'importantes responsabilités politiques à l'intérieur des remparts, tenaient leurs réunions dans la grande salle du premier étage. Le rez-de-chaussée servait de halle aux grains.*

*Sa construction est un chef-d'œuvre de l'architecture romane civile. Les colonnes du rez-de-chaussée sont coiffées de chapiteaux aux ornements typiques de cette époque, et reposent sur de larges socles qui ont été recouverts au cours des siècles. La rénovation restituera l'ancien niveau du sol.*

*Une visite au premier étage permet d'apercevoir les effets des remaniements successifs : cheminée perchée à plusieurs mètres au-dessus du plancher actuel ; styles divers des ouvertures (fenêtres à meneaux de pierre au Sud, à colonnettes à l'Est...). La façade Nord, qui s'appuyait sur le rempart au XIII<sup>e</sup> siècle, porte un balcon de style flamboyant qui n'était évidemment pas en place à cette époque. Les gravures du siècle dernier représentent une façade Est complètement fermée au rez-de-chaussée. Les*

*gravures du siècle dernier représentent une façade Est complètement fermée au rez-de-chaussée. Les*